



VARENNES

PAR COURRIEL

sberthiaume@margueritedyouville.ca

Le 22 août 2024

Monsieur Sylvain Berthiaume
Directeur général et secrétaire-trésorier
MRC de Marguerite-D'Youville
609, route Marie-Victorin
Verchères (Québec) J0L 2R0

**OBJET : Résolution 2024-213 – Adoption premier projet – P.P.C.M.O.I. no 2024-047
Permettre l'exercice de l'usage « Service de paysagement »
569, boulevard Lionel-Boulet**

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint, copie certifiée conforme de la résolution 2024-213 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Varennes lors de la séance ordinaire tenue le 19 août dernier, relativement au sujet mentionné en rubrique.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,

Mylène Rioux, OMA

/jv

p. j. Résolution 2024-213

▼
Hôtel de ville
Édifice Louis-Philippe-Dalpé
Services administratifs
175, rue Sainte-Anne, case postale 5000
Varennes (Québec) J3X 1T5
Téléphone 450 652-9888
Télécopieur 450 652-2655

▼
Bibliothèque de Varennes
Service arts, culture et bibliothèque
2221, boul. René-Gauthier
Varennes (Québec) J3X 1E3
Téléphone 450 652-3949

▼
Ateliers municipaux
Service des travaux publics
2650, rue Sainte-Anne
Varennes (Québec) J3X 0B6
Téléphone 450 652-9888
Télécopieur 450 929-1636



**Document accompagnant l'avis public pour la demande de
PPCMOI # 2024-047 afin de permettre l'exercice de l'usage
«C9-01-08 Service de paysagement» au 569, boul. Lionel-Boulet
Lot: 6 146 358 du Cadastre Officiel du Québec**

PRÉSENTATION DU DOSSIER (LOCALISATION DU TERRAIN VISÉ)



PRÉSENTATION DU DOSSIER (PHOTO DE L'EMPLACEMENT VISÉ)



NATURE DE LA DEMANDE DE PPCMOI

Demande de P.P.C.M.O.I. afin de permettre l'exercice de l'usage « C9-01-08 - Service de paysagement » au 569, boul. Lionel-Boulet, le tout, tel que décrit dans la demande de permis déposée par le requérant en date du 24 mai 2024.

Le projet consiste à autoriser l'usage C9-01-08 Service de paysagement dans le local F du bâtiment principal occupant une superficie d'implantation au sol de 130 m². Aucune modification à l'enveloppe du bâtiment n'est requise.

Aucun entreposage extérieur n'est projeté, seulement le stationnement des camions citernes de la compagnie d'épandage.

NATURE DE LA DEMANDE DE PPCMOI (SUITE)

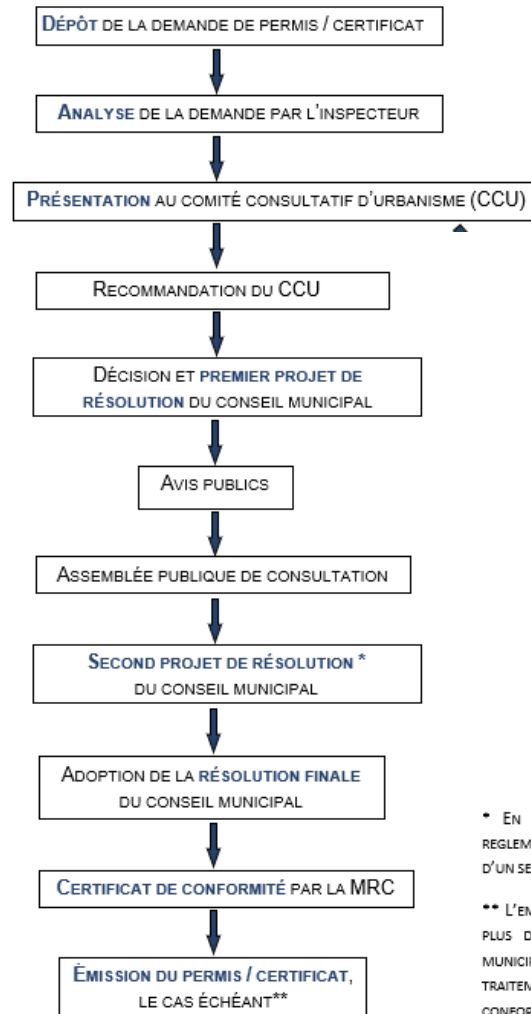
Le projet présenté a été analysé en fonction du *Règlement de zonage numéro 707*. Le projet n'est pas conforme au *Règlement de zonage numéro 707*. En effet, l'usage C9-01-08 Service de paysagement n'est pas autorisé dans la grille des usages et normes applicable.

À cet effet, une demande de PPCMOI a été déposée afin de régulariser la situation.

Par ailleurs, certains éléments techniques devront être validés avant l'émission du permis / certificat d'autorisation.

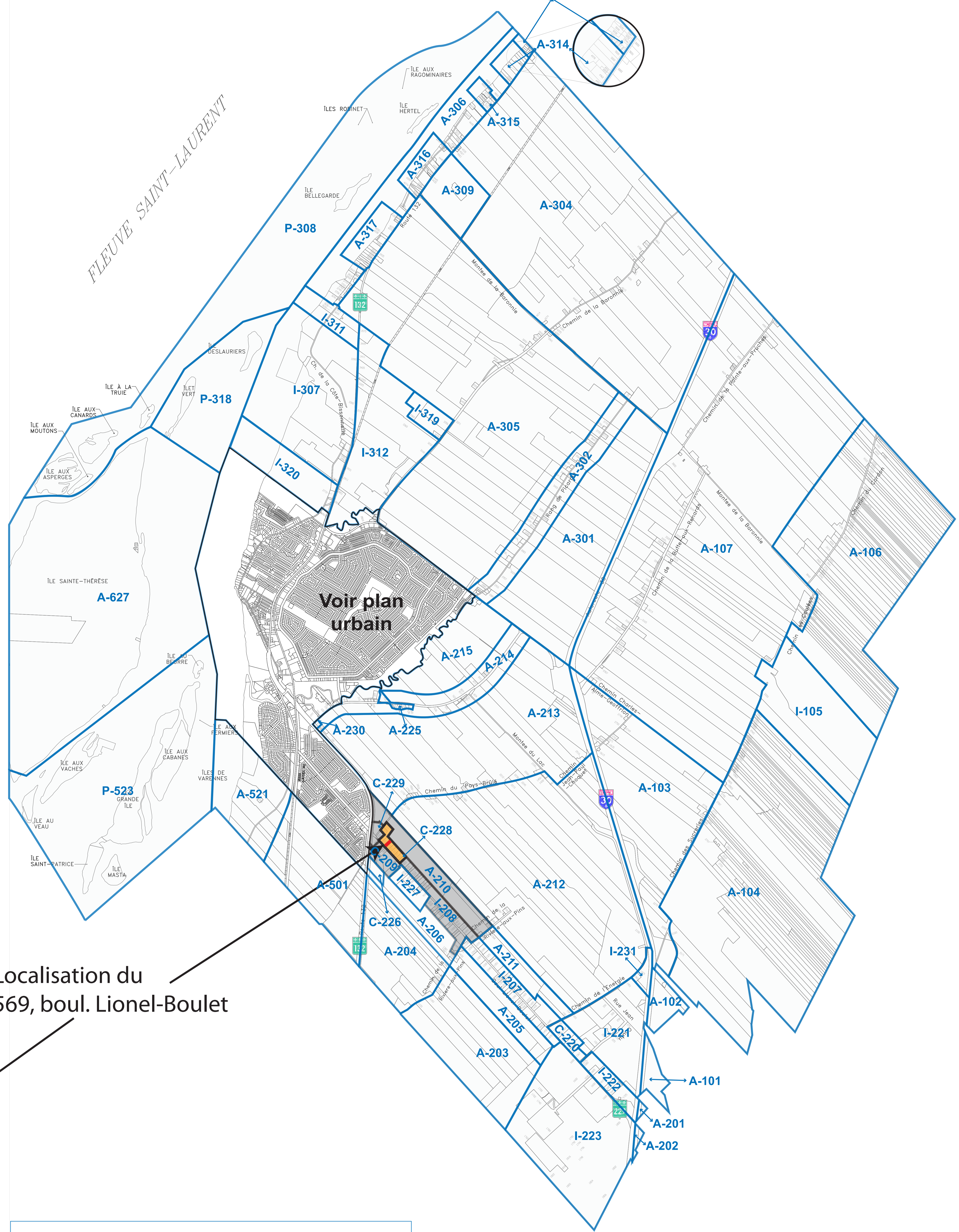

Le dossier a été présenté aux membres du C.C.U. en date du 2 juillet 2024 et ces derniers ont fait une recommandation favorable pour le projet.


CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE DE P.P.C.M.O.I.



* EN VERTU DE LA LAU, CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NE SONT PAS ASSUJETTIES À L'ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÉOLUTION.

** L'ÉMISSION DU PERMIS OU CERTIFICAT SE FAIT LORSQU'EN PLUS D'AVOIR UNE RÉOLUTION FAVORABLE DU CONSEIL MUNICIPAL, TOUS LES DOCUMENTS NECESSAIRES POUR LE TRAITEMENT DE LA DEMANDE ONT ÉTÉ DÉPOSÉS ET QU'ILS SONT CONFORMES.




VARENNES
Demande de P.P.C.M.O.I. # 2024-047

- zone concernée
- zones contiguës
- localisation de la demande

Juillet 2024